

Le premier ministre ne trouve-t-il pas indécent que le ministre de l'Industrie se fasse le simple porte-parole d'entreprises intéressées dans l'inforoute, et que devons-nous penser d'un conseiller à l'éthique qui trouve cela correct?

[Traduction]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je ne sais pas si le député a de la difficulté à comprendre, mais ce qu'il doit savoir, c'est que nous prenons très au sérieux tout cas qui pourrait comporter un conflit d'intérêts.

À partir du moment où une entreprise concurrente a soulevé une possibilité de conflit d'intérêts au sujet d'un contrat accordé à la suite d'une demande de propositions, la question a fait l'objet d'une enquête complète. Le conseiller en éthique a jugé suffisants les engagements pris et les serments donnés, de sorte que nous avons confiance qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts susceptible de porter préjudice au travail effectué.

Je voudrais que le député comprenne que la question de l'intégrité et des conflits d'intérêts est extrêmement importante. S'il a des preuves de ce qu'il avance lorsqu'il dit que nous ne devrions pas accepter le serment ou les systèmes qui sont en place, qu'il nous donne des détails sur la nature du problème.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Jake E. Hooppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Les agriculteurs des Prairies ont vraiment été offusqués d'apprendre récemment que les commissaires de la Commission canadienne du blé avaient reçu des indemnités de départ pouvant aller jusqu'à 290 000 \$. En novembre 1994, j'ai soumis une demande en vertu de la Loi sur l'accès à l'information pour obtenir tous les renseignements disponibles sur les régimes de pensions et les salaires de ces commissaires. Le ministère de l'Agriculture m'a répondu qu'aucun document de ce genre n'existait.

• (1455)

En août, j'ai contesté cette réponse, mais en vain. Pourquoi le ministre a-t-il caché ces renseignements?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je vais vérifier ce qui s'est passé dans le cas que soulève le député et faire en sorte qu'on réponde correctement aux demandes de renseignements.

Cependant, le député devrait savoir que les indemnités de départ dont il a parlé dans sa question ont été établies il y a une quinzaine d'années, avec l'approbation du Conseil privé. À l'époque, aucun des commissaires actuels n'était en poste.

Questions orales

Cette année, après consultation du Bureau du Conseil privé, j'ai pris des dispositions pour moderniser les indemnités de départ, pour m'assurer qu'elles sont conformes aux autres exigences.

Le député ne peut rien reprocher aux commissaires actuels de la Commission canadienne du blé, car ils n'étaient pas là lorsque les indemnités de départ ont été établies.

M. Jake E. Hooppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, la dernière fois que j'ai demandé des renseignements à la Chambre, on a accusé la GRC d'user de procédures inappropriées. Je me demande maintenant qui est à blâmer au ministère de l'Agriculture. C'est le gouvernement libéral qui, il y a 15 ans, a donné aux commissaires la possibilité de profiter de ces avantages indirects et de ces privilèges.

Pourquoi le ministre ne prend-il pas des mesures pour faire disparaître, avec effet rétroactif, ces avantages indirects et ces privilèges, comme le gouvernement l'a fait dans le cas de l'accord de l'aéroport Pearson?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, les dispositions aux termes desquelles les commissaires actuels sont entrés en fonctions étaient légalement en vigueur lorsque le gouvernement du Canada a décidé de retenir leurs services.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Gary Pillitteri (Niagara Falls, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le Comité permanent des finances, dont je fais partie, entend les Canadiens qui ont des propositions à faire sur le budget de 1996.

Le ministre des Finances peut-il nous dire quand il va comparaître devant le comité pour présenter son point de vue sur le déficit et d'autres problèmes d'ordre économique? Quel sera son message?

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer que le ministre des Finances comparaitra devant le Comité permanent des finances le mercredi 6 décembre, en après-midi.

L'an dernier, le ministre avait demandé au comité de lui proposer des mesures appropriées pour atteindre notre objectif de réduction du déficit en 1995. Nous sommes indiscutablement sur la voie de le réaliser. L'an dernier, le ministre a énoncé les principes de la réduction du déficit et, cette année, il réitérera notre engagement envers ces principes. Le comité devra refléter clairement les priorités des Canadiens pour qu'il en soit tenu compte dans l'établissement du budget pour 1996.

* * *

L'EMPLOI

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse elle aussi au ministre du Développement des ressources humaines.